



HAL
open science

Langues minoritaires, langues régionales et langues d'héritage -approches scientifiques de la diversité

Mélanie Jouitteau

► **To cite this version:**

Mélanie Jouitteau. Langues minoritaires, langues régionales et langues d'héritage -approches scientifiques de la diversité. Alexandre Gefen. Un monde commun : Les savoirs des sciences humaines et sociales, CNRS éditions, 2023. hal-04103209

HAL Id: hal-04103209

<https://hal.science/hal-04103209>

Submitted on 23 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Langues minoritaires, langues régionales et langues d'héritage – approches scientifiques de la diversité

Mélanie Jouitteau

IKER, CNRS, UMR 5478

- version prépublication 2022 –

paru en 2023, dans Alexandre Gefen (éd.), *Un monde commun : Les savoirs des sciences humaines et sociales*, CNRS éditions.

Inventorier les langues de France

Dans l'État français, seul le français est langue officielle, inscrit depuis 1992 dans la Constitution. Toutes les autres langues parlées sont des **langues minoritaires**. Certaines sont des **langues régionales**, liées historiquement à un espace relativement stable, et d'autres **non-territorialisées**, comme dans le cas des langues parlées par des populations nomades à l'intérieur d'un territoire (romani chib, sintó, kaló), ou rassemblées par des pratiques communes (yiddish, judéo-espagnol).

La notion de **langues de France** les regroupe, définies comme les langues régionales ou minoritaires parlées par des citoyens français sur le territoire de la République depuis assez longtemps pour faire partie du patrimoine culturel national, et ne sont langue officielle d'aucun autre État que la France (la *Charte européenne de langues minoritaires*, le rapport ministériel Cerquiglini 1999, et la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France - DGLFLF). La notion de langue de France est donc fondamentalement politique. Elle est bornée par un espace politique dessiné historiquement par les frontières de l'État français, et elle dépend aussi explicitement de décisions politiques d'autres entités territoriales. La reconnaissance du bislama comme langue officielle par le Vanuatu à son indépendance en 1980, ou du berbère par le Maroc en 2011 implique leur élimination de l'inventaire. Le wallon y reste car la Belgique lui a seulement reconnu en 1990 le statut de « langue régionale endogène » sans lui donner le statut de langue officielle. La définition des langues de France visible aussi ce que l'État considère comme communautés incluses traditionnellement en son sein (avec l'arménien occidental de la diaspora, le hmong de Guyane, les arabes dialectaux), en contraste avec d'autres communautés considérées comme exogènes. Le Mali n'a pour langue officielle que le français, ce qui laisse sa langue nationale le bambara sans statut, et ferait du bambara des descendants d'immigrés une langue de France si la communauté malienne y était reconnue comme traditionnelle (avec un historique d'installation depuis les années 60, 80 000 personnes dès 1992). Le rapport Cerquiglini recensait 75 langues de France. La DGLFLF en compte maintenant 82, dont plus de 50 sont parlées dans les territoires d'outre-mer.

Approcher scientifiquement la diversité

La science ne fournit pas de méthode indépendante de comptage des langues, et au contraire tout indique que les dialectes d'une langue sont aussi fondamentalement... des langues. Le breton doit-il compter pour une seule langue, ou doit-on compter la variété vannetaise comme une langue à part puisqu'elle se distingue nettement du groupe dialectal formé d'autre par le cornouaillais, léonard et trégorrois ? Tout dépend de la granularité de différenciation linguistique dont on veut rendre compte pour appréhender la diversité du réel. La généalogie des langues fournit une approche scientifique qui permet d'organiser notre vision de la diversité linguistique. Imparfaite, elle ne rend pas compte des phénomènes de contact comme l'emprunt lexical d'une langue à une

autre, mais elle est assez fidèle à la diversité grammaticale. Voyons donc quelles sont ces langues de France, appréhendées par ses six familles linguistiques.

La diversité linguistique des langues de France

Le **basque** est un isolat célèbre qui constitue à lui seul un type de langue humaine. Une seule langue de France représente ensuite la famille **hmong-mien** (hmong de Guyane) ou **nigéro-congolaise** (mahorais, dialecte du swahili parlé à Mayotte). La famille linguistique **amérindienne** arrive ensuite avec 6 langues illustrant trois de ses grandes branches en Guyane : la branche arawak (arawak, palikur), tupi (émérillon, wayãpi), et caribe (kali'na, wayana). C'est la famille linguistique **austronésienne** qui est ensuite largement représentée, avec huit langues de la branche **malayo-polynésiennes**, le javanais caribéen, le futunien et wallisien des îles Wallis et Futuna, le tuamotu, mangarévien, marquisien et tahitien de Polynésie française, et le shibushi (malgache de Mayotte), puis trois langues de branche **polynésienne australe** à Ra'ivavae, Rapa, et Ruturu. Pour finir, sa branche **océanienne** comprend les 28 langues kanak parlées en Nouvelles Calédonie à Grande terre (ajië, arhâ, arhö, nraa drubéa, caac, cèmuhi, fwâi, jawe, kumak, langue de Voh-Koné, neku, nemi, numèè, nyelâyu, ôrôwe, paicî, pije, pwaamei, pwapwâ, sîchë, tîrî, xârâcùù, xaragurè, yuanga), aux îles Loyauté (drehu, faga-uvea, iaai, nengone), et sur l'île Belep (le belep).

La famille des **langues indo-européennes** dont fait partie le français clôt l'inventaire, représentée pour six de ses huit grandes branches (manquent le balto-slave et l'albanais). Commençons par la branche **indo-iranienne**, avec les langues indo-aryenne que sont le romani, le sintó, et le kaló de populations nomades et sédentarisées. Suit la branche **hellène** avec le gréco-corse parlé sur l'île, l'**arménien** occidental, qui constitue à lui seul une branche avec l'arménien oriental, puis la branche **germanique** avec l'alémanique (alsaco) et le yéniche d'Alsace, puis le francique, le flamand occidental et le yiddish, et enfin la branche **celtique** avec le breton. La branche **italique** est de loin la plus représentée en métropole avec une langue gallo-italique, le ligurien ; une langue italo-romane, le corse ; neuf langues ibéro-romanes, catalan, judéo-espagnol et l'ensemble des langues d'Oc que sont l'auvergnat, gascon, languedocien, limousin, niçois, provençal, vivaro-alpin ; et finalement au moins treize langues d'Oïl, avec le champenois, berrichon, bourbonnais, français, franc-comtois, franco-provençal, gallo, lorrain, bourgignon-morvandiau, normand, dgèrnésais et jèrriais, picard, poitevin-saintongeais et wallon. Un traitement particulier doit être fait aux créoles, langues « nouvelles » de base lexicale française : guadeloupéen, guyanais, martiniquais, réunionnais, le tayo de Saint-Louis en Nouvelle Calédonie et dans une moindre mesure la langue des signes française. Les branches germanique et romane peuvent réclamer les créoles bushinenges de Guyane à base anglo-portugaise (aluka, njuka, paramaca, saramaca). Dans cet ensemble, le groupe roman est remarquable par son influence sur toutes les autres branches et il se distingue lui-même de tous les autres descendants du latin par l'influence remarquable des langues anciennes germaniques et celtiques (gaulois †, lépontique †).

Les langues d'héritage

L'approche scientifique permet aussi d'appréhender la diversité des relations entre ces langues et leurs propres locuteurs. La notion de **langue d'héritage** décrit ainsi un rapport cognitif entre un locuteur et sa langue. Toute langue humaine constitue certes un héritage culturel, mais cette appellation suggère sa réduction à une dimension d'héritage, l'absence ou la dégradation de sa pratique au temps présent. Une langue dite d'héritage est acquise par un enfant tôt dans la vie, lorsque son cerveau est en formation, ce qui en fait un locuteur natif de cette langue, mais dans un contexte de détérioration linguistique de l'input et d'empêchement des pratiques : la langue lui est parlée peu, ou dans des circonstances très circonscrites, ou dans l'interdiction de l'utiliser lui-même,

ce qui amène sa compétence linguistique cognitive à se construire centralement avec une autre langue, ici probablement le français.

Ce sont les pratiques sociales, les situations politiques et de politique linguistique, qui créent des langues minorisées, ou d'immigration, et par là les langues d'héritage et leurs profils de locuteurs « empêchés », à la pratique réduite ou entravée. Le résultat de cette création sociale est testable sur les corps des locuteurs adultes. Même des locuteurs passifs ne produisant pas d'énoncés peuvent avoir des jugements de grammaticalité sur leur langue comparable à ceux des autres natifs, une compétence linguistique observable sur leur cerveau par imagerie de résonance magnétique (fMRI). Pour finir, soulignons que ces langues d'héritage montrent des profils de locuteurs d'une grande variété. Selon ses circonstances particulières, un enfant de langue d'héritage peut grandir sans pouvoir produire une langue qu'il comprend, ou encore être très aisé dans sa pratique, avec juste quelques trous lexicaux thématiques. Une langue minoritaire à l'échelle d'un État peut en effet être majoritaire dans les pratiques de certains locuteurs sur des échelles plus petites, avec des bilingues pratiquant la langue au quotidien dans leur milieu tant familial que professionnel ou de loisirs. Sans oublier que ces langues ont aussi, et dans certains cas même majoritairement, des locuteurs non-natifs à l'éloquence parfois aisée, mais qui eux ont appris la langue scolairement ou par immersion, à un âge cognitivement plus tardif (les locuteurs de langue seconde).

Bibliographie

Cerquiglini, B. *Rapport ministériel sur les langues de France*, 1999.

Jouitteau, M. *Entrelangues – Site d'information sur les langues minoritaires parlées dans l'État français*, 2010-. IKER, CNRS. <https://entrelangues.iker.univ-pau.fr/presentation>

Scontras, G. et al. « Heritage language and linguistic theory », *Frontiers in Psychology: Language Sciences* 6 (1545), 2015, p. 1-20.

Secr. général à l'Intégration, Min. des Affaires sociales et de l'Intégration, *L'immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique noire*, 1992.